

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Le mardi 29 novembre 2022, à 20 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S.), le 23 novembre 2022.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : M. Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Eric AZIERE, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, Mme Marie-Louise DUHALDE, M. Guillaume DURAND, M. Zoubir GHANEM, M. Thierry LE DEZ, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, M. Pierre RABADAN, Mme Mélody TONOLLI

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL, durant toute la séance.
Mme Catherine CHEVALIER durant toute la séance.
Mme Anissa GHAIIDI durant toute la séance.
M. Valentin GUENANEN durant toute la séance.
M. Florentin LETISSIER durant toute la séance.
M. Jérôme MARCHAND jusqu'au projet de délibération 2022 DSOL 110
Mme Olivia POLSKI durant toute la séance.
Mme Sinda MATMATI à compter du projet de délibération 2022 DSOL 110
M. Cédric VILLANI durant toute la séance.
M. Patrick VIRY durant toute la séance.

dont les mandataires sont respectivement :

M. Thierry LE DEZ
Mme Agnès BERTRAND
Mme Hélène MERMBERG
M. Didier ANTONELLI
M. Guillaume DURAND
Mme Julie CABOT
M. Pierre RABADAN
M. Elliot DE FARAMOND
Mme Carine PETIT
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Hermano SANCHES RUIVO

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement.

DÉLIBÉRATION
Séance du 29 novembre 2022

Ordre du jour

14 2022 23 : Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence

14 2022 21 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 8 novembre 2022

2022 DILT 8 Concession de services de cabine photographiques, autorisation de signature

Mme Carine PETIT rapporteur.

14 2022 22 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de dix-neuf associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC)

M. Elliot DE FARAMOND rapporteur.

2022 DASCO 73 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (508 160 euros) et subventions travaux (76 074 euros)

2022 DASCO 135 Subventions d'investissement (34 517 euros) à 5 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022.

2022 DASCO 137 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (91.206 euros) au titre des services de restauration pour 2023

2022 DASCO 122 CDE (14^{ème}) - Subvention 2023 (7 350 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention d'objectifs et de financement -COF- 2022-2024

2022 DJS 128 Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances.

2022 DFPE 177 Subventions (68 800 euros) à deux associations - avec convention - pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'institution scolaire.

2022 DFPE 185 Subvention exceptionnelle (400 000 euros) et avenant n° 3 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19^e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance

2022 DFPE 184 Subvention exceptionnelle (400 000 euros) et avenant n°2 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6^e) pour ses quinze établissements d'accueil de la petite enfance.

M. Amine BOUABBAS rapporteur.

2022 DSOL 110 Conventions avec 9 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2023-2026

2022 SG 86 Avenant n°3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville dans le cadre du Plan de vidéo protection de Paris (PVPP)

M. Didier ANTONELLI rapporteur.

CONSEIL DU 14^{ème} arrondissement

SÉANCE DE DÉLIBÉRATION 2022

Ordre du jour (suite)

2022 DLH 236 Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 64/66 rue de l'amiral Mouchez (14e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 69 logements sociaux

2022 DLH 320 Réalisation, 10-12-14-16, rue Paul Appell et 2-4-6, rue Georges de Porto Riche (14e) d'un programme de rénovation de 1 310 logements sociaux et de création d'un îlot de fraîcheur par la RIVP

2022 DLH 321 Réalisation, 9-11, square de la Porte de Vanves (14e) d'un programme de rénovation de 85 logements sociaux par la RIVP - Subvention (688 500 euros)

2022 DLH 346 Réalisation, 46, rue Beaunier (14e) d'un programme de construction de 14 logements sociaux (4 PLA I - 5 PLUS - 5 PLS) par Paris Habitat - Subvention (1 587 380 euros).

2022 DLH 352 Réalisation, 156 rue Raymond Losserand et 179 rue Vercingétorix (14e) d'un programme de rénovation de 314 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (6 675 240 euros)

2022 DLH 365 Réalisation, 169 rue du Château (14e) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (131 910 euros)

Mme Agnès BERTRAND rapporteur.

2022 DAE 286 Subvention (6.200 euros) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (14e).

2022 DAE 287 Subvention (8.300 euros) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (14e).

M. Valentin GUENANEN rapporteur.

2022 DAC 53 Avenants à conventions d'équipement avec 4 structures de spectacle vivant (9e, 11e, 14e, 15e).

2022 DAC 314 Renouvellement de la convention de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et le Groupement d'Intérêt Public pour la réussite éducative à Paris

Mme Mélody TONOLLI rapporteur.

2022 DPE 45 Subventions (93.000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens.

Mme Sinda MATMATI rapporteur.

2022 DVD 91 Avenant à la convention d'exploitation des lignes de bus de quartier à Paris dites Traverses

2022 DVD 138 Parcs de stationnement Porte d'Orléans et Didot (Paris 14e) - Convention de DSP avec la Société Anonyme d'Économie Mixte du Stationnement pour leur exploitation et leur mise en conformité

2022 DVD 142 stationnement de surface (Bois, Autocars et professionnels) : modalités diverses

2022 DVD 147 Plan Vélo 2021-2026. Conventions de financement dans le cadre du 4e appel et du 5e appel à projets « Fonds Mobilités Actives – Aménagements Cyclables » 2021 et 2022 de l'État (montants : 1 192 333 € HT et 932 977 € HT)

M. Guillaume DURAND rapporteur.

CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION
Seance du 29 novembre 2022

Ordre du jour (suite)

2022 DSOL 141 Subventions (151 730 euros) relatives au fonctionnement de sept bagageries parisiennes au titre de 2023.

Mme Julie CABOT rapporteure.

2022 DJS 30 Subventions (112.000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. du 9ème et d'avenants avec 12 O.M.S.

2022 DJS 32 Transformations Olympiques -Subventions (100.000 €) et conventions entre la Ville de Paris, le "Fonds De Dotation" - FDD - Paris 2024 et dix-huit associations dans le cadre du dispositif "Sport Senior en Plein Air"

2022 DJS 33 Transformations Olympiques - Subventions (264.400 euros) et conventions entre la Ville de Paris et trente-deux associations dans le cadre du projet "Paris Sportives"

2022 DJS 152 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023

2022 DJS 162 Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022

Mme Anissa GHAI DI rapporteure.

Question

Q14 2022 05 Question à Madame la Maire du 14e arrondissement de Mme Marie-Claire CARRERE-GEE et les élus du groupe 100% 14e sur la sécurité et le bien vivre dans les quartiers du 14e

Vœux

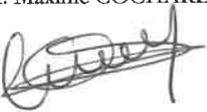
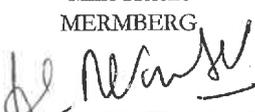
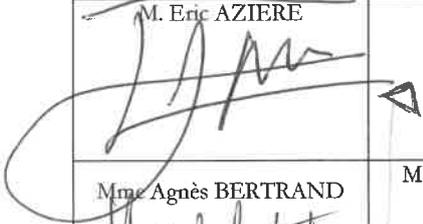
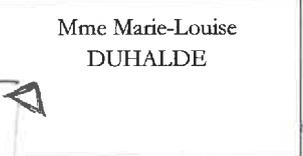
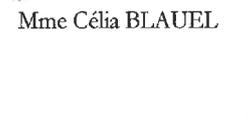
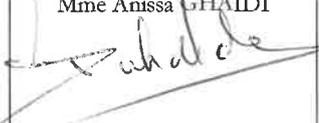
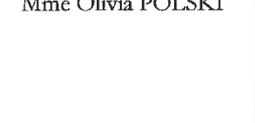
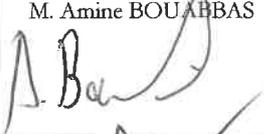
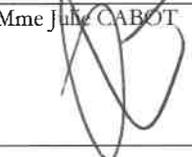
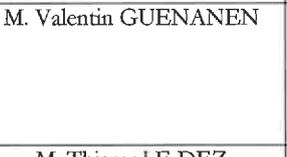
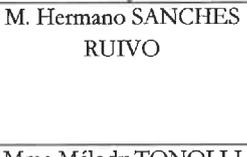
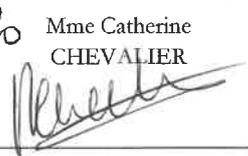
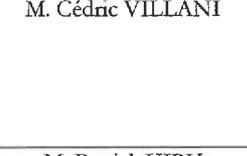
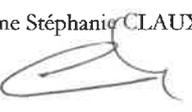
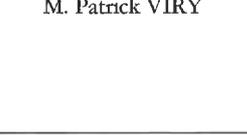
V14 2022 23 Vœu déposé par Mme Agnès BERTRAND, les élu.es du groupe Paris en Commun et les élu.es de la majorité municipale relatif au maintien du conventionnement pour la résidence située au 8 avenue René Coty

V14 2022 24 Vœu déposé par Mme Marie-Claire CARRERE-GEE et les élus du groupe 100% 14e sur l'évaluation de l'action des associations subventionnées par la Mairie de Paris dans le 14e arrondissement

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

M. Jean-François ALEXANDRE 	M. Maxime COCHARD 	Mme Sinda MATMATI 
M. Didier ANTONELLI 	M. Elliot DE FARAMOND 	Mme Hélène MERMBERG 
M. Eric AZIERE 	Mme Marie-Louise DUHALDE 	Mme Sidonie PARISOT 
Mme Agnès BERTRAND 	M. Guillaume DURAND 	Mme Carine PETIT 
Mme Célia BLAUEL 	Mme Anissa GHAIDI 	Mme Olivia POLSKI 
M. Amine BOUABBAS 	M. Zoubir GHANEM 	M. Pierre RABADAN 
Mme Julie CABOT 	M. Valentin GUENANEN 	M. Hermano SANCHES RUIVO 
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE 	M. Thierry LE DEZ 	Mme Mélody TONOLLI 
^{Po} Mme Catherine CHEVALIER 	M. Florentin LETISSIER 	M. Cédric VILLANI 
Mme Stéphanie CLAUD 	M. Jérôme MARCHAND 	M. Patrick VIRY 

CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/256 : Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence

DELIBERATION N° 256

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-12 et 2511 - 10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 23 novembre 2022 adressée par Mme la Maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 29 novembre 2022 ;

Vu l'ordre du jour initial publié le 23 novembre 2022 et l'ordre du jour complémentaire publié le 28 novembre 2022 ;

Considérant la transmission tardive à la mairie d'arrondissement de plusieurs projets du Conseil de Paris soumis à l'avis du conseil d'arrondissement :

2022 DJS 152 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023 ;

2022 DJS 162 Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^{ème} arrondissement

DELIBERE

Article unique : le Conseil du 14^{ème} d'arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurants sur l'ordre du jour complémentaire.

Suffrages exprimés :	29	dont	10	pouvoirs
-Pour :	29	dont	10	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/257 : Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 8 novembre 2022.

DELIBERATION N° 257

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet 14 2022 21 du procès-verbal du Conseil d'arrondissement de la séance du 8 novembre 2022 adressé aux Conseillers d'arrondissement concomitamment à l'ordre du jour ;

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT, rapporteure, Maire du 14^{ème} arrondissement

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^{ème} arrondissement

DELIBERE

Le procès-verbal des délibérations est adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : 29 dont 10 pouvoirs

 -Pour : 29 dont 10 pouvoirs

 -Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : dont pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/258 : Concession de services de cabines photographiques, autorisation de signature

DELIBERATION N° 258

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DILT 8, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la société SOC CONSTRUCTION ELECTOMECHANIQUE-SCHEM, sise Route d'Étampes, 91410 DOURDAN, une concession de service portant sur la mise en place et l'exploitation de cabines photographiques et de photocopieurs dans les mairies d'arrondissement et divers services de la Ville de Paris :

Vu les articles L.2122-21, L 2511-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT, la Maire du 14^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de Mme Carine PETIT, la Maire du 14^{ème} arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	29	dont	10	pouvoirs
-Pour :	29	dont	10	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/259 : Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de dix-neuf associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC)

DELIBERATION N° 259

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 14 2022 22, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de faire procéder à l'inscription de dix-neuf associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération 2022 DDCT 60 du Conseil de Paris en date des : 11-12-13 et 14 octobre 2022 relatif à l'inventaire des équipements pour l'année 2023 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Elliott De Faramond, Adjoint à la Maire chargé de la vie associative et de la participation citoyenne.

Sur proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	29	dont	10	pouvoirs
-Pour :	29	dont	10	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

DELIBERATION N° 259 (suite)

STRUCTURE	NOM	SIA	création	Nomenclature parisienne	Objet	Adresse du siège social et/ou d'activités	Président.e
asso	LES AMIS DE CIRCULIVRE	n° de déclaration en préfecture:751 P00180005	24/03/2007	Culture et Arts - Loisirs - Sociét.	Circulivre est une animation qui permet de collecter et offrir gratuitement à disposition des participants des ouvrages d'occasion. Circulivre favorise ainsi la lecture et développe des liens sociaux. L'association a pour vocation d'assurer le support et la promotion des animations Circulivre.	16 RUE DAGORNO - 75012	M. GROLLOT Patrick
asso	AUTHENTIQUE FEELING RYTHME ORIGINE	W751265485	03/07/2022	Culture et Arts - Sports - Vie et animation locale	Développer la culture urbaine à travers différents arts. Proposer un engagement sportif et culturel.	1 PAS des Arts - 75014	Mme Brand Clémentine
asso	ASSOCIATION DES FEMMES DE PLAISANCE	W751263959	17/02/2022	Société - Vie et animation locale - Environnement et écologie	L'association a pour objet de créer et de renforcer les liens entre les femmes habitant le quartier de plaisance afin de faciliter les échanges amicaux et de voisinage autour d'hobbies artistiques, cuisine, activités voire sportives et culturelles et organiser, animer et promouvoir tout type d'événements.	18 RUE du Moulin de la Vierge - 75014	Mme Ba Lays
asso	UNION SPORTIVE GEORGIENNE "CHEVARDEN"	W751223167	12/02/2014	Sports - Loisirs - Jeûe et opinion	Promouvoir la pratique et le développement du sport.	3 AV de la Porte de Montrouge - 75014	M. Susahra Irakli
asso	JAPRES MIDI CHANTANTS D'ILE DE FRANCE	W7510709-8	25/05/2022	Culture et Art - Education & formation - Mémoire	Éducatif et culturel, réunir des choristes qui veulent pratiquer et propager le chant choral, selon l'esprit et les méthodes du mouvement A Cœur Joie.	181 AV Daumesnil - 75012	Mme MICHEL Muriel
asso	AIDE JURIDIQUE, INFORMATION, REPRESENTATION (A.J.I.R.)	W751266200	27/07/2022	Défenses des droits et des intérêts - Social - Précarité & Exclusion	Faire bénéficier le public de toute information juridique pratique ; offre de permanence juridique en présentiel, en distanciel et dématérialisée ; permettre à toute personne de faire valoir leurs droits en justice ; offre de service de conseil et de défense des justiciables souhaitant résoudre des litiges et des différends d'ordre personnel et/ou professionnel ; assistance des adhérents devant certains tribunaux ; mise en place des procédures visant une amélioration de la protection de l'usager ; rendre le droit accessible aux personnes handicapées en leur apportant des informations et des conseils juridiques pratiques ; offre de service de conseil aux personnes handicapées et de défense des personnes handicapées ; rendre le droit accessible à tous.	191 AV du Maine - 75014	Mme Pavron Hélène
asso	LE JARDIN PARTAGE DE FALBALA	W751180912	24/01/2021	Environnement & écologie - Vie et animation locale - Social	Gestion partagée d'un espace à jardiner sis dans le square du moulin de la vierge afin de créer un lieu d'échange et d'échange des cultures, des savoirs et des expériences dans le respect de chacun.	14 rue de Gergonne - 75014	Mme Thiéna Clotilde
asso	PAR ET POUR LA CITE Junior asso			Vie et Animation locale - Sociét. - Jeûe & opinion	Notre p rojet a pour but de faire participer les jeunes à l'activité sociale et politique locale puis à terme nationale.	22 rue Deparcieux - 75014	M. ALEXANDRE Stéphane - Inezan Alouapha
asso	SOCIETE FRANCAISE DES ACTEURS DE LA SANTE PUBLIQUE DENTAIRE (ASPBD)	W751157697	20/09/2016	Santé - Social - Précarité & Exclusion	Promotion et développement de la santé bucco-dentaire dans le champ de la santé publique.	20 RUE GERBIER - 75011	Mme Bastien-Jeron Evryène
asso	AIKIDO CLUB (LEBOT (ACC)	W751208709	17/02/2011	Sport - Culture & Arts - Vie et animation locale	Développement, connaissance et pratique de l'aikido et promotion de l'environnement culturel de cette discipline.	15 RUE Bardinet - 75014	M. ISSELDOR Pierre-Yves

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

DELIBERATION N° 259 (suite)

ASSO	RESEAU SANTE PERINATAL PARISIEN (RSPP)	W751161221	02/05/2007	Santé - Social - Précarité & Exclusion	Gérer un réseau de santé, Réseau de Santé Périnatale Parisien, défini au sens de l'article L.6321-1 du Code de la santé publique et en conformité avec la convention constitutive. L'objet de ce réseau est d'optimiser la prise en charge globale des couples mères-enfants par l'optimisation des soins perinataux sur l'ensemble du territoire de santé parisien, dans un souci de cohérence et de sécurité.	52 boulevard de Magerita - 75010	M. HARVEY Thierry
ASSO	LA CARRIOLE SOLIDAIRE	W751202281	29/09/2021	Social - Franchise & Exclusion vie et animation locale	Cette association a pour objet de collecter et de distribuer gratuitement des objets et des vêtements d'occasion, auprès de commerçants et / ou artisans donateurs ; ce partenariat est contracté par une convention entre les parties.	153 RUE d'Alsée - 75014	Mme SOULALI Jemla
ASSO	FOOT FREESTYLE PARIS	W751233408	22/02/2016	Sport - Loisirs - Vie et animation local	promouvoir le foot freestyle et les disciplines urbaines ; promouvoir les valeurs qui leur sont associées comme le respect, la solidarité, l'autonomie et le développement des compétences ; organiser des manifestations conviviales et culturelles autour des sports urbains (compétitions, meetings, conférences) ; réaliser des projets et supports de communication pour la promotion des disciplines urbaines ; réaliser des prestations soignées ainsi que des ateliers de coaching.	163 rue du Château - 75014	M. Wabinger Perlan
ASSO	ESPACE AWAL	W751263495	12/01/2022	Culture & art - Idée & opinion Education & formation	Valoriser la littérature, la parole et l'écriture comme outils de réflexion, d'expression et d'engagement.	78 Avenue Secrétan - 75019 Paris	Mme BEJMOHAMMED Jousse
ASSO	JEUNESSE ACTION DE ANGLE MOUSS / EUROPE (J.A.C.A.J/E)	W751250735	24/01/2019	Relations Internationales - Social - Défense des droits et des intérêts	Aider sa population d'Angle Mouss à s'épanouir dans leur milieu pour éviter l'immigration clandestine, promouvoir l'avènement multiple des membres dans un esprit de solidarité, de fraternité et d'entraide, aider les membres et la communauté à être de véritables agents de développement, des responsables au sein de leurs familles respectives et la communauté tout entière, contribuer activement à améliorer les conditions de vie de ses membres.	53 rue des plantes - 75014 Paris	M. MENDI Julien
ASSO	UNION FEDERALE DES CONSUMMATEURS - QUE CHOISIR - ILE DE FRANCE	W7512064249	29/09/2019	Défense des droits et des intérêts - Santé - Communication & média	Regrouper et représenter les associations locales UFC Que Choisir de l'île de France, coordonner leurs actions propres ou de leurs antennes structures départementales, les relayer sur le plan régional.	54 rue de Rosta - 75014 Paris	M. KAMARA Houmadji
ASSO	LIGHTHOUSE	W751265743	13/06/2022	Famille - Social - Education & Formation	Aider les couples et l'assistance aux populations vulnérables qui fuient les conflits et la misère: l'association « Lighthouse (LGH) » est une association humanitaire et non lucrative.	56 RUE de la Tombe Isovre - 75014	Mme KARASEVA Olga Anzre
ASSO	CHOEUR DE LA CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS	W923010978	15/11/2021	Culture & art - vie et animation locale - social	Démocratiser la pratique chorale amateur pour les adultes, résidents ou non à la cité internationale universitaire de Paris, et promouvoir le répertoire vocal français et étranger, notamment à travers la formation du « chœur de la cité internationale » ; participer à l'activité culturelle de la cité internationale universitaire de Paris et à l'épanouissement musical de ses résidents.	1 Rue Louis Rolland - 92120 Montrouge	M. BATOT Emilien

CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

DELIBERATION N° 259 (suite)

asso	FEU CACHE	W751266009	08/07/2022	Culture & Arts - défense des droits et des intérêts -Social	Valoriser l'art et les pratiques artistiques qui manquent de visibilité et de reconnaissance dans le monde de l'art hégémonique ; Il est souhaité soutenir la création contemporaine non dans des espaces périphériques et/ou qui ne trouve pas sa place dans les canons et les codes du monde de l'art actuel ; Notre objectif est donc de promouvoir les artistes émergents, marginaux, issus de la migration, défavorisés, femmes et autres voix qui manquent d'attention et d'opportunités ; Développer différentes façons de diffuser l'art et les pratiques artistiques afin de correspondre aux habitudes et besoins des publics exclus et défavorisés ; Notre action s'inscrit dans la logique du politique de la démocratisation culturelle et cherche à proposer une programmation culturelle à la fois exigeante et accessible ; Notre objectif est de faire que chacun se sente légitime dans le monde de l'art, aussi bien du côté des artistes que du côté des publics, et ce quel que soit leur parcours scolaire, leur milieu social, économique ou autre ; Promouvoir l'égalité et la diversité à travers les pratiques culturelles et la multiplication des échanges artistiques entre les personnes issues des différents groupes sociaux et culturels, dans le but de renforcer la compréhension mutuelle ; Promouvoir les Droits de l'Homme à travers les pratiques culturelles, en écho à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies du 10 décembre 1948, dans le but de sensibiliser les individus au respect des droits de l'homme et de favoriser le respect de ces valeurs à différentes échelles.	68 BD Edgar Quinet - 75014 Paris	MME KOWALCZEWSKI-FAVAREL Sarah
------	-----------	------------	------------	---	--	----------------------------------	--------------------------------

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/260 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (508 160 euros) et subventions travaux (76 074 euros)

DELIBERATION N° 260

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DASCO 73, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (508 160 euros) et de subventions pour travaux (76 074 euros) à certains collèges publics parisiens,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur, Premier adjoint en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages

Sur la proposition de Mme Carine PETIT, la Maire du 14^{ème} arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	29	dont	10	pouvoirs
-Pour :	29	dont	10	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/261 : Subventions d'investissement (34 517 euros) à 5 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022.

DELIBERATION N° 261

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DASCO 135, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi de subventions d'investissement à 5 collèges au titre du budget participatif des collèges, édition 2021/2022,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur, Premier adjoint en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages

Sur la proposition de Mme Carine PETTT, la Maire du 14^{ème} arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 29 dont 10 pouvoirs

 -Pour : 29 dont 10 pouvoirs

 -Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : dont pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/262 : Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (91.206 euros) au titre des services de restauration pour 2023

DELIBERATION N° 262

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DASC0 137, par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose de fixer la subvention d'équilibre (91 206 euros) aux services de restauration de plusieurs collèges publics en cité scolaire pour 2023,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2512-1 ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.213-2, L. 421-23 et R.531-52 ;

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur, Premier adjoint en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages

Sur la proposition de Mme Carine PETIT, la Maire du 14^{ème} arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	29	dont	10	pouvoirs
-Pour :	29	dont	10	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/263 : CDE (14ème) - Subvention 2023 (7 350 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention d'objectifs et de financement -COF- 2022-2024

DELIBERATION N° 263

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DASCO 122, par lequel Madame la Maire de Paris, soumet à son approbation l'attribution d'une subvention de 7 350 000 euros pour 2023, pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention d'objectifs et de financement -COF- 2022-2024 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-29, L. 2511-13, L.2511-29, L. 3211-1 ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L.212-10 et suivants, L.521-1, L. 533-1, R.531-52 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L.1100-1 ;

Vu la délibération 2021 DASCO 63 du Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022- 2024 ;

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur, Premier adjoint en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages

Sur la proposition de Mme Carine PETIT, la Maire du 14^{ème} arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	29	dont	10	pouvoirs
-Pour :	29	dont	10	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/264 : Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances.

DELIBERATION N° 264

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération, 2022 DJS 128 par lequel Madame la Maire de Paris propose de l'autoriser à signer des conventions avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) notamment son article L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'article L. 2511-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur, Premier adjoint en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages

Sur la proposition de Mme Carine PETIT, la Maire du 14^{ème} arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 29 dont 10 pouvoirs

 -Pour : 29 dont 10 pouvoirs

 -Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : dont pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/265 : Subventions (68 800 euros) à deux associations - avec convention - pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'institution scolaire.

DELIBERATION N° 265

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération, 2022 DFPE 177 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à deux associations et la signature de conventions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur, Premier adjoint en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages

Sur la proposition de Mme Carine PETTT, la Maire du 14^{ème} arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	24	dont	9	pouvoirs
-Pour :	24	dont	9	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	5	dont	1	pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, ML Duhalde, P Viry)

Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/266 : Subvention exceptionnelle (400 000 euros) et avenant n° 3 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION N° 266

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DFPE 185, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur, Premier adjoint en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages

Sur la proposition de Mme Carine PETIT, la Maire du 14^{ème} arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	29	dont	10	pouvoirs
-Pour :	29	dont	10	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION
Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/267 : Subvention exceptionnelle (400 000 euros) et avenant n°2 avec l'association LA MAISON DES BOUT*CHOU (6e) pour ses quinze établissements d'accueil de la petite enfance.

DELIBERATION N° 267

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DFPE 184, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association LA MAISON DES BOUT*CHOU ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 1^{er} janvier 2022 par l'association LA MAISON DES BOUT-CHOU et la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur, Premier adjoint en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages

Sur la proposition de Mme Carine PETIT, la Maire du 14^{ème} arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	29	dont	10	pouvoirs
-Pour :	29	dont	10	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DELIBERATION
Séance du 25 novembre 2022

Délib. 14/22/268 : Conventions avec 9 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2023-2026

DELIBERATION N° 268

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DSOL 110, par lequel Madame la Maire de Paris, propose la signature de 9 conventions pluriannuelles et une convention annuelle avec 9 associations gérant des actions de prévention spécialisée à Paris ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment les articles L2511-13, L 2511-14 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Famille et notamment les articles L121-2, L221-1 (2°), L312-1, L313-1, L314-1 et suivants, R 314 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Didier ANTONELLI, rapporteur, Adjoint en charge des quartiers-Montparnasse-Raspail et Mouton-Duvernet, de la prévention, police municipale et tranquillité publique et de la Ville du quart d'heure ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	29	dont	10	pouvoirs
-Pour :	29	dont	10	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION
Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/269 : Avenant n°3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville dans le cadre du Plan de vidéo protection de Paris (PVPP)

DELIBERATION N° 269

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 SG 86, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer l'avenant n° 3 à la relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville dans le cadre du Plan de vidéo protection de Paris (PVPP) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2125-1 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L. 251-1 et suivants ainsi que son article R. 252-12 modifié par le décret n° 2022-1152 du 12 août 2022 relatif à l'extension des destinataires d'images de vidéo protection ;

Vu l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu le règlement de voirie de la Ville de Paris établi par délibération du Conseil de Paris en date des 14, 15 et 16 décembre 2015 ;

Vu la convention Plan de Vidéoprotection pour Paris (PVPP) conclue le 24 février 2010 entre la Ville de Paris, représentée par son Maire dûment habilité par délibération n° 2009 DVD 215 adoptée par le Conseil de Paris en date du 26 novembre 2009, et l'État, représenté par le Préfet de Police, relative à l'occupation du domaine public par l'État (Préfecture de Police) et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris ;

Vu l'avenant à la convention Plan de Vidéoprotection pour Paris (PVPP) relative au financement et à l'installation de 165 nouvelles caméras, conclu le 23 février 2016 entre la Ville de Paris, et l'avenant n°2 consécutif à la nouvelle répartition de compétences entre le Préfet de Police et la Maire de Paris découlant de la loi n°2017- 257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et permettant la pose de 7 nouvelles caméras, conclue le 7 juin 2018 ;

Vu la convention financière entre la Préfecture de Police et la Ville de Paris relative aux opérations matérielles de coordination d'action sur la circulation, le stationnement et la tranquillité publique, votée par le Conseil de Paris en sa séance des 20, 21 et 22 mars 2018 (délibération 2018 DVD 57), et notamment son article 7 ;

Sur le rapport présenté par M. Didier ANTONELLI, rapporteur, Adjoint en charge des quartiers-Montparnasse-Raspail et Mouton-Duvernet, de la prévention, police municipale et tranquillité publique et de la Ville du quart d'heure ;

Sur la proposition de Madame Carine PETTI, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	18	dont	6	pouvoirs
-Pour :	18	dont	6	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	10	dont	2	pouvoir

(J. Cabot, C. Chevalier, E. De Faramond, M. G. Durand, Z. Ghanem, F. Letissier, J. Marchand, S. Matmati, S. Parisot, M. Tonolli
Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du 29 Novembre 2022

Délib. 14/22/270 : Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 64/66 rue de l'amiral Mouchez (14e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 69 logements sociaux

DELIBERATION N° 270

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DLH 236, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à sa proposition de résilier par anticipation ce bail emphytéotique et de conclure avec Elogie-Siemp un nouveau bail emphytéotique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 451-1 et suivants ;

Vu le bail emphytéotique en date du 4/12/1997 portant location au profit de Elogie-Siemp de l'immeuble situé 64/66 rue de l'Amiral Mouchez (14^e) conclu pour une durée de 66 ans, venant à expiration le 31/12/2063

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND, rapporteure, Adjointe en charge de l'urbanisme, logement et qualité de vie dans le parc social ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 28 dont 7 pouvoirs

 -Pour : 23 dont 7 pouvoirs

 -Contre : 5 dont 1 pouvoir
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, ML Duhalde, P Viry)

Abstentions : 1 dont pouvoir

(E. Azière)

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/271 : Réalisation, 10-12-14-16, rue Paul Appell et 2-4-6, rue Georges de Porto Riche (14e) d'un programme de rénovation de 1 310 logements sociaux et de création d'un îlot de fraîcheur par la RIVP

DELIBERATION N° 271

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DLH 320, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation et de création d'îlot de fraîcheur à réaliser par la RIVP au 10-12-14-16 rue Paul Appell et 2-4-6 rue Georges de Porto Riche (14^e) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND, rapporteure, Adjointe en charge de l'urbanisme, logement et qualité de vie dans le parc social ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 29 dont 8 pouvoirs

 -Pour : 29 dont 8 pouvoirs

 -Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : dont pouvoir

Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION
~~Séance du 29 novembre 2022~~

Délib. 14/22/272 : Réalisation, 9-11, square de la Porte de Vanves (14^e) d'un programme de rénovation de 85 logements sociaux par la RIVP - Subvention (688 500 euros)

DELIBERATION N° 272

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DLH 321, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation à réaliser par la RIVP au 9-11 Square de la Porte de Vanves (14^e) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND, rapporteure, Adjointe en charge de l'urbanisme, logement et qualité de vie dans le parc social ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	8	pouvoirs
-Pour :	28	dont	8	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/273 : Réalisation, 46, rue Beaunier (14e) d'un programme de construction de 14 logements sociaux (4 PLA I - 5 PLUS - 5 PLS) par Paris Habitat - Subvention (1 587 380 euros).

DELIBERATION N° 273

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DLH 346, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de construction de 14 logements sociaux (4 PLA I – 5 PLUS – 5 PLS) à réaliser par Paris Habitat au 43 rue Beaunier (14^e) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND, rapporteure, Adjointe en charge de l'urbanisme, logement et qualité de vie dans le parc social ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	23	dont	7	pouvoirs
-Pour :	23	dont	7	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	5	dont	1	pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, ML Duhalde, P Viry)

Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/274 : Réalisation, 156 rue Raymond Losserand et 179 rue Vercingétorix (14e) d'un programme de rénovation de 314 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (6 675 240 euros)

DELIBERATION N° 274

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DLH 352, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation à réaliser par Paris Habitat au 156 rue Raymond Losserand et 179 rue Vercingétorix (14e) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND, rapporteure, Adjointe en charge de l'urbanisme, logement et qualité de vie dans le parc social ;

Sur la proposition de Madame Carine PETTT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	8	pouvoirs
-Pour :	28	dont	8	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/275 : Réalisation, 169 rue du Château (14^e) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (131 910 euros)

DELIBERATION N° 275

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DLH 365, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation à réaliser par ELOGIE-SIEMP au 169 rue du Château (14^e) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND, rapporteure, Adjointe en charge de l'urbanisme, logement et qualité de vie dans le parc social ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 28 dont 8 pouvoirs

-Pour : 28 dont 8 pouvoirs

-Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : dont pouvoir

Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/276 : Subvention (6.200 euros) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (14e).

DELIBERATION N° 276

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DAE 286, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc – ACAGL 14 (14^e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2022 ;

Vu les articles L.2511-11 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine PETIT, rapporteure, la Maire du 14^e arrondissement ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 28 dont 8 pouvoirs

 -Pour : 28 dont 8 pouvoirs

 -Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : dont pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/277 : Subvention (8.300 euros) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (14e).

DELIBERATION N° 277

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DAE 287, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association des Plaisanciers (14^e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2022 ;

Vu les articles L.2511-11, et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine PETIT, rapporteure, la Maire du 14^e arrondissement ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	8	pouvoirs
-Pour :	28	dont	8	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION
Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/278 : Avenants à conventions d'équipement avec 4 structures de spectacle vivant (9e, 11e, 14e, 15e).

DELIBERATION N° 278

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DAC 53, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation à signer les avenants à conventions ;

Vu les articles L.2511-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu la délibération 2021 DAC 44 des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 ;

Vu la délibération 2021 DAC 56 des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021 ;

Vu la délibération 2021 DAC 64 des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 ;

Vu la délibération 2021 DAC 61 des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Mélody TONOLLI, rapporteure, Déléguée à la Culture, à la vie nocturne, à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	8	pouvoirs
-Pour :	28	dont	8	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/279 : Renouvellement de la convention de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et le Groupement d'Intérêt Public pour la réussite éducative à Paris

DELIBERATION N° 279

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DAC 314, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer une convention relative aux actions partenariales entre les conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris et le Groupement d'intérêt public pour la réussite éducative à Paris, visant notamment à accueillir en conservatoire des enfants bénéficiant d'un parcours de réussite éducative ;

Vu les articles L.2129-29, L 2511-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Mme Mélody TONOLLI, rapporteure, Déléguée à la Culture, à la vie nocturne, à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations

Sur la proposition de Madame Carine PEITTE, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	8	pouvoirs
-Pour :	28	dont	8	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/280 : Subventions (93.000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens.

DELIBERATION N° 280

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DPE 45, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de trois subventions d'un montant total de 93 000 € aux associations Les Canaux, les Hyper Voisins et Unis-Cité ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales du (C.G.C.T), notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Mme Sinda MATMATI, rapporteure, Adjointe en charge de la transition écologique, plan climat, propreté et économie circulaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 23 dont 7 pouvoirs

 -Pour : 23 dont 7 pouvoirs

 -Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 5 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, ML Duhalde, P Viry)

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/281 : Avenant n° 1 à la convention d'exploitation des lignes de bus de quartier à Paris dites Traverses

DELIBERATION N° 281

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DVD 91, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) l'avenant n°1 à la convention d'exploitation des Traverses de Charonne, Bièvre-Montsouris et Ney-Flandre ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Guillaume DURAND, rapporteur, Adjoint en charge de la transformation de l'espace public, végétalisation et espaces verts, voirie et mobilités ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 22 dont 7 pouvoirs

-Pour : 22 dont 7 pouvoirs

-Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 6 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, ML Duhalde, P Viry) E Aziere

Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION
Séance du 14 Octobre 2022

Délib. 14/22/282 : Parcs de stationnement Porte d'Orléans et Didot (Paris 14e) - Convention de DSP avec la Société Anonyme d'Économie Mixte du Stationnement pour leur exploitation et leur mise en conformité

DELIBERATION N° 282

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DVD 138, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer, avec la Société Anonyme d'Économie Mixte du Stationnement (SAEMES), la convention de concession dont le texte est joint à la présente délibération et qui a pour objet la mise en conformité et l'exploitation des parcs de stationnement Didot et Porte d'Orléans, pour une durée de 4 ans pour chaque parc ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et les articles L.2511-1 et L 1411-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Guillaume DURAND, rapporteur, Adjoint en charge de la transformation de l'espace public, végétalisation et espaces verts, voirie et mobilités ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	23	dont	7	pouvoirs
-Pour :	23	dont	7	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	5	dont	1	pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, ML Duhalde, P Viry)

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/283 : stationnement de surface dans les bois de Boulogne et Vincennes – mesures diverses – Dispositions Pass Autocar – Stationnement professionnel

DELIBERATION N° 283

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DVD 142, par lequel Madame la Maire soumet à son approbation l'autorisation

Vu les articles L.2333-87, L2512-14, D2512-2 et R. 2333-120-1 à R.2333-120-67 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L.411-1 et R.311-1, 417-6 ;

Vu la délibération 2017 DVD 14-1 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : principes pour les véhicules ;

Vu la délibération 2017 DVD 14-2 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : véhicules visiteurs et résidents ;

Vu la délibération 2017 DVD 14-3 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement : véhicules professionnels ;

Sur le rapport présenté par M. Guillaume DURAND, rapporteur, Adjoint en charge de la transformation de l'espace public, végétalisation et espaces verts, voirie et mobilités ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	8	pouvoirs
-Pour :	23	dont	7	pouvoirs
-Contre :	5	dont	1	pouvoir
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, ML Duhalde, P Viry)				
Abstentions :	0	dont	0	pouvoir

Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION
Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/284 : Plan Vélo 2021-2026. Conventions de financement dans le cadre du 4e appel et du 5e appel à projets « Fonds Mobilités Actives – Aménagements Cyclables » 2021 et 2022 de l'État (montants : 1 192 333 € HT et 932 977 € HT)

DELIBERATION N° 284

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DVD147, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer la convention financière avec l'État relative à la subvention « Fonds de mobilité active » ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment son article L.2511 -14 ;

Sur le rapport présenté par M. Guillaume DURAND, rapporteur, Adjoint en charge de la transformation de l'espace public, végétalisation et espaces verts, voirie et mobilités ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	8	pouvoirs
-Pour :	28	dont	8	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/285 : Subventions (151 730 euros) relatives au fonctionnement de sept bagageries parisiennes au titre de 2023.

DELIBERATION N° 285

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DSOL 141, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer à sept organismes, au titre de l'exercice 2023, des subventions pour le fonctionnement de bagageries destinées à des personnes sans domicile fixe et de signer les conventions annuelle et pluriannuelles afférentes.

Vu les articles L.2511-13, L.2511-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Mme Julie CABOT, rapporteure, Adjointe en charge des Solidarités et lutte contre les inégalités ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 28 dont 8 pouvoirs

-Pour : 28 dont 8 pouvoirs

-Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : dont pouvoir

Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION
Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/286 : Subventions (112.000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. du 9^{ème} et d'avenants avec 12 O.M.S.

DELIBERATION N° 286

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DJS 30, par lequel Madame la Maire de Paris propose la signature d'une conventions pluriannuelle d'objectif avec l'Office du Mouvement Sportif –OMS- du 9^{ème} et d'avenants avec 12 O.M.S ;

Vu les articles L.2511-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Mme Anissa GHAIKI, rapporteure, Adjointe en charge de la Jeunesse et Sport.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	8	pouvoirs
-Pour :	28	dont	8	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/287 : Transformations Olympiques -Subventions (100.000 €) et conventions entre la Ville de Paris, le "Fonds De Dotation" -FDD - Paris 2024 et dix-huit associations dans le cadre du dispositif "Sport Senior en Plein Air"

DELIBERATION N° 287

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DJS-SG-DSOL-32, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations parisiennes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Mme Anissa GHAYDI, rapporteure, Adjointe en charge de la Jeunesse et Sport.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	8	pouvoirs
-Pour :	28	dont	8	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :



CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/288 : Transformations Olympiques - Subventions (264.400 euros) et conventions entre la Ville de Paris et trente-deux associations dans le cadre du projet "Paris Sportives"

DELIBERATION N° 288

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DJS-SG-DDCT 33, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations parisiennes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Mme Anissa GHAIKI, rapporteure, Adjointe en charge de la Jeunesse et Sport.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 27 dont 8 pouvoirs

 -Pour : 27 dont 8 pouvoirs

 -Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : dont pouvoir

Ne prend pas part au vote :
(Z Ghanem)

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/289 : Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023

DELIBERATION N° 289

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DJS 152, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de poursuivre la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances destiné à favoriser l'accès des jeunes Parisien.nes aux vacances en autonomie par une contribution financière directe et à verser aux bénéficiaires des aides financières ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2003JS344 du 16 juin 2003 autorisant le Maire de Paris à mettre en place l'opération Paris Jeunes Vacances ;

Sur le rapport présenté par Mme Sinda MATMATI, rapporteure, Adjointe en charge de la Transition écologique, plan climat, propreté et économie circulaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	8	pouvoirs
-Pour :	28	dont	8	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :				



CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/290 : Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022

DELIBERATION N° 290

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2022 DJS 162, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation à mettre en œuvre le dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022 et validant le mécanisme de répartition des aides entre les arrondissements parisiens ;

Vu les articles L.2511-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Mme Sinda MATMATI, rapporteure, Adjointe en charge de la Transition écologique, plan climat, propreté et économie circulaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés :	28	dont	8	pouvoirs
-Pour :	28	dont	8	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

CONSEIL DU 14^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 novembre 2022

Délib. 14/22/291 : Vœu déposé par Mme Agnès BERTRAND, les élu.es du groupe Paris en Commun et les élu.es de la majorité municipale relatif au maintien du conventionnement pour la résidence située au 8 avenue René Coty

DELIBERATION N° 291

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14^{ème} arrondissement relatif aux vœux ;

V14 2022 23 déposé par Mme Agnès BERTRAND, les élu.es du groupe Paris en Commun et les élu.es de la majorité municipale relatif au maintien du conventionnement pour la résidence située au 8 avenue René Coty

EMET LE VŒU

Considérant la situation de la résidence 8 avenue René Coty qui appartient à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (APHP) et qui compte 97 logements ;

Considérant que cet ensemble immobilier fait l'objet d'un bail emphytéotique liant l'APHP à la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), qui en assure la gestion, et que le site est aujourd'hui conventionné en logement social ;

Considérant que le terme de ce bail est fixé au 31 décembre 2023 et l'intention de l'APHP de ne pas le renouveler ;

Considérant que le non-renouvellement du bail avec la RIVP pourrait entraîner un déconventionnement des logements ;

Considérant que l'APHP a la totalité des droits de réservation sur cet immeuble et que la très grande majorité des locataires sont ou ont été des salariés de l'Assistance Publique ;

Considérant que les résultats de l'enquête sociale transmise par la RIVP indiquent une moyenne d'âge assez élevée et des revenus pour 90% des ménages sous les plafonds PLAI ou PLUS ;

Considérant que le conventionnement en logement social constitue une protection des locataires en général et des plus fragiles en particulier, notamment des personnes âgées, en assurant des loyers compatibles avec leurs ressources ;

Sur proposition d'Agnès Bertrand, des élu.es du groupe Paris en Commun et des élu.es de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 14^{ème} émet le vœu que la Ville de Paris :

-s'assure auprès de l'APHP que la résidence située 8 avenue René Coty ne sera pas mise en vente au profit du privé à l'issue du bail emphytéotique, que le conventionnement en logement social de cet ensemble sera maintenu et qu'aucune procédure d'expulsion ne sera engagée à l'encontre des locataires actuels.

DELIBÈRE

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à la l'unanimité

Suffrages exprimés :	27	dont	8	pouvoirs
-Pour :	27	dont	8	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont	0	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :				

DÉLIBÉRATION
~~Session du 29 novembre 2022~~

Délib. 14/22/292 : Vœu déposé par Mme Marie-Claire CARRERE-GEE et les élus du groupe 100% 14e sur l'évaluation de l'action des associations subventionnées par la Mairie de Paris dans le 14e arrondissement

DELIBERATION N° 292

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14^{ème} arrondissement relatif aux vœux ;

V14 2022 24 déposé par Mme Marie-Claire CARRERE-GEE et les élus du groupe 100% 14e sur l'évaluation de l'action des associations subventionnées par la Mairie de Paris dans le 14e arrondissement

EMET LE VOEU

Aux termes de l'article L 2511-14 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de Paris consulte « le conseil d'arrondissement sur le montant des subventions que le conseil municipal ou le conseil de Paris se propose d'attribuer aux associations dont l'activité s'exerce dans le seul arrondissement, ou au profit des seuls habitants de l'arrondissement, quel que soit le siège de ces associations. »

Comme le répète inlassablement notre groupe à l'occasion de nos Conseils d'arrondissement, les dossiers présentés aux élus à l'appui des propositions de subventions ne leur fournissent le plus souvent qu'une information parcellaire et lacunaire, qu'il s'agisse de l'absence des comptes desdites associations, des projets ou actions subventionnés. Aucune évaluation des actions menées n'est jamais portée à la connaissance des élus.

Ces lacunes ne sauraient être justifiées, ni par l'indiscutable bien-fondé de l'action des associations en général, ni leur contribution certaine à la démocratie locale, ni par le fait que bien souvent, des associations viennent exercer des missions de service public, à la place des administrations et parfois mieux que ces dernières ne sauraient le faire.

Au contraire, l'absence de transparence et d'évaluation vient à juste titre alimenter, auprès de nos concitoyens, des soupçons de clientélisme, d'absence de professionnalisme des élus chargés d'approuver, ou non, des demandes de subvention.

Ces considérations, en tout temps fondées, revêtent une importance toute particulière compte tenu de l'état si dégradé des finances de la Ville de Paris. Et l'emploi de chaque euro d'argent public doit être parfaitement justifié à un moment où tant de Parisiens connaissent des difficultés pour boucler leurs fins de mois.

C'est pourquoi Marie-Claire Carrere-Gee et les élus du groupe 100% 14e forment le vœu :

-que soit constitué, au sein du Conseil d'arrondissement, un groupe de travail transpartisan permettant d'établir, ensemble, une grille d'analyse recensant les informations de toute nature devant être présentées aux élus dans les projets de délibération portant demande d'attribution de subventions ;

-que soit engagée et portée à la connaissance des élus une évaluation indépendante des actions menées : 1/ par toutes les associations ayant perçu, en 2021, plus de 50 000 euros de subvention ; 2/ par toutes les associations percevant des subventions depuis plus de 5 ans ; 3/ et par un échantillon de 50 associations ayant perçu une subvention au cours de l'année 2021 quel qu'en soit son montant.

DELIBÈRE

Article unique : Après discussion le vœu est rejeté à la majorité

Suffrages exprimés :	27	dont	8	pouvoirs
-Pour :	5	dont	1	pouvoir
-Contre :	22	dont	7	pouvoirs

(D Antonelli, A. Bertrand, C. Blauel, A. Bouabbas, J. Cabot, C. Chevalier, E. De Faramond, M. G. Durand, A. Ghaidi, Z. Ghanem, V. Guenanen, T. Le Dez, F Letissier, J. Marchand, S. Matmati, H. Memnberg, S. Parisot, C. Petit, O. Polski, P. Rabadan, M. Tonolli, C. Villani)

Abstentions :	dont	0	pouvoir
---------------	------	---	---------

Ne prennent pas part au vote :